

A.C.P PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 10 Impasse de la Vallée

22970 PLOUMAGOAR

En cours de constitution

(la « **Société** »)

Les soussignés :

- **Monsieur Julien connan**, demeurant 10 Impasse de la Vallée – 22970 PLOUMAGOAR (Côtes d’Armor)

- **Monsieur Sébastien PACARY**, demeurant 13 rue du Moulin à papier – 22000 SAINT-BRIEUC (Côtes d’Armor)

agissant en qualité de seuls associés de la société A.C.P. PATRIMOINE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège est sis 10 Impasse de la Vallée – 22970 PLOUMAGOAR (Côtes d’Armor).

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 avril 2024 à PLOUMAGOAR ;

Nomment en qualité de Cogérants de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Julien CONNAN,

Né le 4 septembre 1984 à GUINGAMP (Côtes d’Armor)

De nationalité française

Demeurant 10 Impasse de la Vallée – 22970 PLOUMAGOAR (Côtes d’Armor)

Monsieur Julien CONNAN, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Julien CONNAN, accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décisions des associés.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Ainsi que

Monsieur Sébastien PACARY,

Né le 13 août 1978 à COUTANCES (MANCHE)

De nationalité française

Demeurant 13 rue du Moulin à papier – 22000 SAINT-BRIEUC (Côtes d’Armor)

Monsieur Sébastien PACARY, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Sébastien PACARY, accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décisions des associés.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à PLOUMAGOAR

Le 4 avril 2024

Julien CONNAN

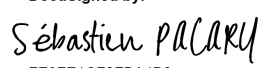
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

A3A412A51512411...

Sébastien PACARY

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

DocuSigned by:

FE0FE1CF2FBA4B2...